



17 juin 2020

## Coronavirus (COVID-19)

### Action promotionnelle « Tourisme valaisan »

**La saison estivale débute en Valais et les touristes suisses seront les premiers à recommencer à voyager dans notre canton. Afin de les inciter à venir et pour les remercier de leur présence dans notre région, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer, sur proposition du Département de l'économie et de la formation, un crédit supplémentaire d'un montant maximum de 16 millions de francs pour la réalisation d'une action promotionnelle sur l'année 2020. Destinée aux hôtes du Valais pour favoriser la consommation de produits du terroir et allonger la durée des séjours, elle permettra de soutenir directement les producteurs valaisans et les prestataires touristiques touchés par le COVID-19.**

La crise du COVID-19 a eu un impact sur le quotidien de chacun et a fortement touché de nombreux secteurs de l'économie valaisanne, notamment le tourisme, la viticulture, l'agriculture et les produits du terroir. Afin d'attirer des clients en Valais et de stimuler la consommation, le Conseil d'Etat a souhaité être proactif et garantir que la reprise des activités touristiques s'accompagne d'une mise en valeur des produits du terroir et des offres de loisirs valaisannes.

Pour cette raison, il a décidé d'octroyer un crédit supplémentaire maximum de 16 millions de francs destiné à la réalisation d'une action promotionnelle à l'intention des hôtes du Valais, permettant de soutenir directement les producteurs valaisans et les prestataires touristiques touchés par le COVID-19.

Placée sous la bannière « tourisme valaisan », l'objectif de cette action promotionnelle est de remercier les personnes qui séjournent dans notre région, en leur offrant des avantages sous forme de bons. La démarche étatique s'articule autour de trois offres principales. En premier lieu, les propriétaires de résidences secondaires se verront remercier pour leur contribution au respect des exigences sanitaires durant la phase aigüe de la pandémie par la remise d'un bon d'achat de 50 francs pour du fromage valaisan et d'un bon d'achat de 40 francs pour du vin valaisan. Une autre mesure est destinée aux visiteurs des caves ouvertes qui se dérouleront du 28 au 30 août prochain. Ceux-ci recevront, pour une commande d'au minimum douze bouteilles de vin (non cumulatif), un bon pour une journée de ski auprès des remontées mécaniques participantes. La dernière action se présentera sous forme de bons de 100 francs à faire valoir auprès des commerces et prestataires valaisans partenaires qui auront décidé de participer à cette action. Ils seront offerts pour toute réservation d'au minimum deux nuits consécutives dans un établissement hôtelier durant la période du 15 juillet au 15 décembre 2020. Les détails de la mise en œuvre de cette offre promotionnelle doivent encore être réglés avec les différents partenaires.

Par ces mesures concrètes, le Conseil d'Etat souhaite contribuer à la reprise dans les secteurs du tourisme et des produits du terroir.

#### Personne de contact

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

